



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2023**

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soisy-sur-École, légalement convoqués, conformément à l'article L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en salle du Conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. LEFEVRE Franck, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LEFEVRE Franck, M. RUELLÉ Alain, Mme RAMAHEFASOLO Nora, M. LEFEVRE Gérald, Mme LE CORRE Sophie, M. CALVARRO DOMINGUEZ Philippe, M. DUJARDIN Réginald, M. LAGARRIGUE Laurent, Mme HERARD Anne-Sophie, M. SCHAFFUSER Patrice et M. BESSON Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme GERAUD Angélique donne pouvoir à Mme RAMAHEFASOLO Nora
Mme VAUTRIN Carole donne pouvoir à M. RUELLÉ Alain
M. DUFOUR Arnaud donne pouvoir à M. LEFEVRE Franck

ÉTAIT ABSENTE NON REPRÉSENTÉE : Mme CADOT Laure

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LE CORRE Sophie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 décembre 2023
Date d'affichage de la convocation : 15 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Mme Anne-Sophie HERARD demande s'il est possible d'avoir le tableau des représentants.

M. Franck LEFEVRE confirme et précise que ce tableau est un document de travail.

Mme Anne-Sophie HERARD constate qu'un travail a été fait au sein de la majorité.

Lecture des pouvoirs – nombre de pouvoirs : 3.

Mme Anne-Sophie HERARD interroge sur le pouvoir de Mme Laure CADOT.

Le Quorum est constaté.

M. LEFEVRE Franck énonce l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
3. Demande de subvention auprès de la Région Ile de France « modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse »
4. Demande de subvention auprès de l'Etat « Fonds Vert : rénovation des parcs de luminaire d'éclairage public »
5. Prise en charge du transport pour sortie scolaire
6. Désignation des délégués aux différents syndicats intercommunaux
7. Questions diverses

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2023

M. Franck LEFEVRE porte aux voix l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2023.

DECIDE, à 11 voix pour et 3 abstentions, à la majorité l'adoption du compte rendu du 29 novembre 2023.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

M. Franck LEFEVRE porte aux voix l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2023.

DECIDE, à 11 voix pour et 3 abstentions, à la majorité l'adoption du compte rendu du 4 décembre 2023.

M. Hervé BESSON demande quel prestataire a effectué l'étude

M. Franck LEFEVRE répond qu'il s'agit de DE COUR A JARDIN.

M. Patrice SCHAFFUSER intervient en soulignant que cela s'inscrit dans le problème d'environnement et d'économie, mais qu'aucune commission n'a été convoquée pour débattre du sujet. Il indique que le choix est porté sur l'éclairage mais interroge si c'est le plus important, mais ne pense pas lorsqu'on voit les conditions d'hébergement des enfants à la cantine et l'école avec une perte d'énergie importante. Il rappelle que l'éclairage fonctionne 5 heures par nuit, des sommes sont affirmées mais où est le dossier technique qui doit être joint à la délibération de demande de subvention obligatoirement. Il souligne que les coûts évoluent, il précise qu'il faut déconnecter le stade qui n'a rien à voir avec l'éclairage public et que le coût de l'éclairage public est ridicule, les flux lumineux remplacés par les LED ont la même puissance donc c'est uniquement une vue d'esprit de changer les points lumineux au niveau de la pollution, ce choix ne paraît pas prioritaire ; cette décision a été prise par la majorité, aucun dossier n'est présenté ; il demande où se trouve le dossier technique relatif à l'appel d'offres.

Il signale que lorsqu'on travaille sur le changement des points lumineux, on essaye de regrouper avec d'autres communes qui sont dans les mêmes objectifs. Il interroge sur une demande éventuelle car il connaît des communes qui connaissent la même problématique et qu'il est beaucoup plus intelligent de faire un groupement de commandes sur ce genre de dossier car c'est un sujet assez facile de remplacer des luminaires ainsi que le réseau souterrain qu'il faut peut-être regarder.

Il souhaiterait obtenir le dossier qui doit accompagner la délibération et pour le lancement de l'appel d'offres il rappelle qu'une commission d'appel d'offres n'a pas été convoquée et que ce n'est pas un appel d'offres mais un marché négocié et qu'il est important d'utiliser le bon vocabulaire.

M. Franck LEFEVRE précise qu'il n'a pas eu le temps en 15 jours, depuis son élection, de réunir les commissions, il souligne qu'il a envoyé des messages pour le travail de l'année prochaine, il s'excuse d'avoir commencé un peu tardivement. Il précise que les élus de la minorité sont conviés à une réunion le 4 janvier prochain et qu'à ce jour il n'a aucune réponse.

Mme Anne-Sophie HERARD intervient en précisant qu'elle ne comprend pas l'agressivité par rapport à l'absence de réponse, vous pourriez nous laisser le temps de gérer nos plannings et de vous répondre correctement afin de ne pas vous faire perdre du temps.

M. Franck LEFEVRE souligne que pour un pot organisé avec le personnel le 8 janvier, la réponse a été donnée par contre pour le 4 janvier pour une réunion de travail pas de réponse.

Mme Anne-Sophie HERARD répond que les élus ont des obligations professionnelles qui sont fixes et le 4 janvier on sera pour la plupart en congés en famille, elle indique qu'elle ne peut pas assurer de sa disponibilité.

M. Franck LEFEVRE rappelle que lors de son élection il a fait part de sa volonté de travailler à 15, et espère travailler à 15, maintenant il y a des informations qui ne sont pas encore diffusées car en attente de savoir comment nous allons travailler ensemble.

Mme Anne-Sophie HERARD demande ce qui empêchait de donner le dossier, parce que à 15 à part un rugby, ne vois pas bien ce qu'on va être fait.

M. Franck LEFEVRE note que ce sera un rugby à 15.

Mme Anne-Sophie HERARD précise que c'est de l'humour ; elle indique que le dossier aurait pu être transmis.

M. Patrice SCHAFFUSER souligne que l'appel d'offres a été lancé et par qui.

M. Franck LEFEVRE précise que l'appel d'offres a été lancé sous Mme CADOT.

M. Patrice SCHAFFUSER précise qu'on ne lance pas un appel d'offres sans une délibération du conseil, c'est complètement illégal. Si vous voulez qu'on travaille ensemble la rigueur, la réglementation, le bon sens et l'intelligence, les collectivités il y a des règlements, il faut les respecter.

M. Franck LEFEVRE précise qu'il entend et qu'il souhaite continuer, il indique que l'éclairage public est très vieillissant, des poteaux tombent et sont menaçants, le nécessaire doit être fait.

M. Patrice SCHAFFUSER indique que vu le coût les candélabres auraient pu être changé depuis longtemps, changer un candélabre et un luminaire cela ne coûte pas très cher.

M. Franck LEFEVRE précise que le parc des luminaires va être modernisé et l'avantage est de pouvoir prétendre à des subventions.

M. Patrice SCHAFFUSER dit que ce n'est pas une mauvaise démarche, mais ce n'est pas prioritaire concernant les économies d'énergie, il faudrait se pencher sur celles du restaurant et de l'école.

3. Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la commune en matière d'éclairage public,

Vu l'appel à projet « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » de la Région Ile-de-France,

Considérant que dans le cadre de sa stratégie Energie-Climat, la Région Ile-de-France a lancé un appel à projet afin de financer les travaux de modernisation de l'éclairage public des communes visant à diminuer la consommation énergétique, réduire l'impact de la pollution lumineuse,

Considérant que les travaux éligibles au dispositif concernent la dépose, la fourniture et la pose de luminaires d'éclairage en voirie ainsi que l'installation de système de télégestion,

Considérant que le présent projet de modernisation de l'éclairage public de la commune permet une réduction de la consommation énergétique du périmètre rénové supérieure ou égale à 66 %, qu'il prévoit que la température de couleur des points lumineux installés n'excédera pas 2700K et que les luminaires boules seront prioritairement remplacer afin de mettre la commune en conformité avec la réglementation,

Considérant que l'éclairage public fait l'objet d'une extinction nocturne d'au moins 5 heures par nuit,

Considérant que le projet est éligible à l'appel à projet « modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » sur la base d'un taux d'intervention de 50 % dans la limite d'une subvention régionale de 150 000 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour et 3 abstentions),

SOLLICITE la subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le de l'appel à projets « modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document utile.

4. Demande de subvention auprès de l'Etat « Fonds vert : rénovation des parcs de luminaire d'éclairage public »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales Et notamment son article L2122-22,

VU le Budget de la commune,

VU le dispositif de du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,

CONSIDERANT, l'aide financière pouvant être attribuée par le l'Etat relative au Fonds Vert ayant pour objectif d'accélérer la transition écologique dans les territoires,

CONSIDERANT le projet porté par la commune de Soisy-sur-Ecole de réaliser les travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public

CONSIDERANT que ces travaux visent à réduire la pollution lumineuse,

CONSIDERANT que la commune de Soisy-sur-Ecole est éligible au dispositif susvisé et qu'il lui appartient de déposer un dossier de subventions répondant au dispositif de financement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

DECIDE de déposer un dossier de subventions portant sur la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public titre du dispositif d'aide « fonds vert ».

INDIQUE que le montant de la subvention attendue au titre du dispositif est de 86 894 € (quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros).

PRECISE que l'opération est estimée à 296 068 € HT et se réalisera pour une durée prévisionnelle de 30 mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

5. Prise en charge du transport pour sortie scolaire

Vu l'article L.551-1 du code de l'éducation,

Vu la sortie effectuée par l'école des Deux Tertres le 5 juin 2023,

Considérant la demande faite par l'école pour une participation de la commune,

Monsieur le Maire propose de prendre en charge le transport à hauteur de 50 %,

Mme Anne-Sophie HERARD demande quelle est la sortie concernée, le nombre d'élèves et l'âge des enfants.

M. Franck LEFEVRE répond que c'était la classe de Mme LE GUILLOU donc 33 élèves avec accompagnants, pour raviver la flamme du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe, sortie effectuée avec le souvenir français.

M. Patrice SCHAFFUSER rappelle qu'aucune délibération rétroactive ne peut être retenue, si le contrôle de légalité laisse passer c'est bien mais ça n'existe pas ça.

M. Franck LEFEVRE précise qu'il a été demandé à la commune de le faire.

Mme Anne-Sophie HERARD souhaite savoir si c'est le trésor public qui en a fait la demande.

M. Franck LEFEVRE répond affirmativement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour et 3 abstentions),

DECIDE de prendre en charge les frais de transport à hauteur de 50 % soit 475 €.

PRECISE que cette somme sera versée directement à la coopérative scolaire.

AUTORISE Monsieur à signer les différents documents afférents.

6. Désignation des délégués aux différents syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit nommer, au sein de chaque syndicat, des membres chargés de traiter toutes les questions relevant des attributions et responsabilités spécifiques à chaque syndicat ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués dans plusieurs syndicats intercommunaux ;

Monsieur le Maire appelle aux candidatures volontaires pour la représentation de la commune aux différents syndicats intercommunaux.

Mme Anne-Sophie HERARD intervient en demandant au Maire d'expliquer la différence entre les conseillers communautaires et les délégués pour le public présent.

M. Franck LEFEVRE précise que les conseillers municipaux travaillent au sein des différentes commissions afin que cela soit acté par le conseil communautaire.

M. Patrice SCHAFFUSER précise que les conseillers communautaires sont élus par les citoyens, il demande si M. LAGARRIGUE et Mme CADOT ont démissionné.

M. Laurent LAGARRIGUE intervient en précisant qu'on ne parle pas de la même chose.

Mme Anne-Sophie HERARD souligne qu'avant c'était basé sur le volontariat et aujourd'hui il faut faire une délibération pour nommer des élus de la commune, qui vont aller travailler dans les commissions.

M. Patrice SCHAFFUSER rappelle qu'il ne peut être mélangé les syndicats avec la CC2V.

M. Franck LEFEVRE indique que cela concerne les syndicats et non les conseillers communautaires.

M. Laurent LAGARRIGUE précise que ce sont les délégués qui vont en réunion préalable au conseil communautaire, ce sont deux choses différentes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES (CC2V)

Monsieur Alain RUELLÉ est candidat pour le poste de titulaire.

Madame Angélique GERAUD est candidate pour le poste de suppléant.

Monsieur Réginald DUJARDIN est candidat pour le poste de suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Ont obtenu :

M. Alain RUELLÉ : **11 voix pour, 3 abstentions**

Mme Angélique GERAUD : **1 voix pour,**

M. Réginald DUJARDIN : **12 voix pour, 1 abstention**

Sont ainsi élus pour la CC2V :

Titulaire : M. Alain RUELLÉ

Suppléant : M. Réginald DUJARDIN

PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS (PNRGF)

M. Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ et Mme Angélique GERAUD sont candidats pour les postes de titulaire.

M. Franck LEFEVRE et M. Arnaud DUFOUR sont candidats pour les postes de suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Ont obtenu :

M. Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ et Mme Angélique GERAUD :
11 voix pour, 3 abstentions

MM. Franck LEFEVRE et Arnaud DUFOUR :
11 voix pour, 3 abstentions

Sont ainsi élus pour le PNRGF :
Titulaires : M. Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ
Mme Angélique GERAUD

Suppléants : M. Franck LEFEVRE
M. Arnaud DUFOUR

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DU GATINAIS D'ÎLE DE FRANCE **(SIEGIF)**

MM. Gérald LEFEVRE et Réginald DUJARDIN sont candidat pour les postes de titulaires.
MM. Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ et Franck LEFEVRE sont candidats pour les postes de suppléants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Ont obtenu :
MM. Gérald LEFEVRE et Réginald DUJARDIN :
11 voix pour, 3 abstentions

MM. Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ et Franck LEFEVRE :
11 voix pour, 3 abstentions

Sont ainsi élus pour le SIEGIF :
Titulaires : M. Gérald LEFEVRE
M. Réginald DUJARDIN

Suppléants : M. Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ
M. Franck LEFEVRE

CONSERVATOIRE DES DEUX VALLÉES

Mmes Nora RAMAHEFASOLO et Sophie LE CORRE sont candidates pour les postes de titulaires.

M. Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ et Mme Angélique GERAUD sont candidats pour les postes de suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Ont obtenu :
Mmes Nora RAMAHEFASOLO et Sophie LE CORRE :
11 voix pour, 3 abstentions

M. Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ et Mme Angélique GERAUD :
11 voix pour, 3 abstentions

Sont ainsi élus pour le **conservatoire des deux vallées** :
Titulaires : Mme Nora RAMAHEFASOLO
Mme Sophie LE CORRE

Suppléants : M. Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ
Mme Angélique GERAUD

M. Patrice SCHAFFUSER souhaite savoir pourquoi la commune est au SIARCE.

M. Franck LEFEVRE répond pour l'aménagement de la rivière « l'école ».

M. Patrice SCHAFFUSER souligne que cela n'a rien à voir, ce ne sont que des études rien d'autre et souhaite savoir si cela avait évolué. Il souligne qu'il faut demander à M. DUGOIN.

M. Hervé BESSON indique que la voix de la commune ne compte pas car délégation inexistante, lorsque le décompte est fait il retire les voix des communes.

M. Alain RUELLE précise qu'une rencontre est organisée avec M. DUGOIN afin de connaître les raisons de notre présence au SIARCE.

Mme Anne-Sophie HERARD interroge sur les conflits d'intérêt en désignant M. RUELLE.

M. Alain RUELLE indique qu'il était déjà titulaire précédemment et comme sa voix ne compte pas donc il n'y a pas de conflit d'intérêt.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT, DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU (SIARCE)

M. Alain RUELLÉ est candidat pour le poste de titulaire.

MM. Gérald LEFEVRE et Réginald DUJARDIN sont candidats pour les postes de suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Ont obtenu :

M. Alain RUELLÉ : **11 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions**

MM. Gérald LEFEVRE et Réginald DUJARDIN : **11 voix pour, 3 abstentions,**

Sont ainsi élus pour le SIARCE :

Titulaire : M. Alain RUELLÉ

Suppléants : MM. Gérald LEFEVRE et Réginald DUJARDIN

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIERE ECOLE, DU RU DE LA MARE-AUX-EVEES ET LEURS AFFLUENTS (SEMEA)

MM. Gérald LEFEVRE et Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ sont candidats pour les postes de titulaires.

Mme Nora RAMAHEFASOLO est candidate pour le poste de suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Ont obtenu :

MM. Gérald LEFEVRE et Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ : **11 voix pour, 3 abstentions**

Mme Nora RAMAHEFASOLO : **11 voix pour, 3 abstentions**

Sont ainsi élus pour le SEMEA :

Titulaires : M. Gérald LEFEVRE

M. Philippe CALVARRO-DOMINGUEZ

Suppléants : Mme Nora RAMAHEFASOLO

7. Questions diverses

Mme Anne-Sophie HERARD souhaite savoir les arrêtés délégation pour les adjoints ont été effectués et qu'il serait bien de le dire.

M. Franck LEFEVRE répond favorablement et demande à chaque adjoint de se présenter.

Mme Anne-Sophie HERARD demande à Monsieur le Maire s'il a conservé l'environnement.

M. Franck LEFEVRE répond négativement et précise que c'est une conseillère qui a la délégation.

Mme Anne-Sophie HERARD demande si des arrêtés de délégation ont été pris également pour les conseillers délégués.

M. Franck LEFEVRE affirme.

Mme Anne-Sophie HERARD souligne que les postes n'ont pas été créés par l'assemblée, elle indique qu'il a été voté les indemnités. Elle demande confirmation du nombre de conseillers délégués indemnités.

M. Franck LEFEVRE répond qu'il y a quatre conseillers délégués indemnités et un non indemnité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Franck LEFEVRE demande s'il y a des questions et prononce ensuite la fin de la séance à 20H54.

Le Maire,
Franck LEFEVRE



Le secrétaire de séance,
Sophie LE CORRE

A handwritten signature in purple ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.